



Commune de Brandérion

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°2

DÉCISION DE LA MRAE, AVIS DE LA CDPENAF, ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES



Crédit : Gérard DARRIS

Mairie de Riantec
3 rue Vincent Renaud
56700 BRANDÉRIION

Téléphone : 02 97 32 92 37
Télécopie : 02 97 32 92 39
Messagerie : mairie@branderon.com



Le Maire,
Jean-Yves CARRIO



COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER MRAE, CDPENAF ET AVIS PPA

1 Décision de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe)

> Décision de la MRAe du 7 janvier 2021

2 Avis de la Commission départementale de la Protection des Espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF)

> Avis de la CDPENAF du 7 mai 2021, réunie le 29 avril 2021

3 Avis des Personnes publiques associées (PPA)

> Avis de la Chambre d'Agriculture du 1^{er} juillet 2021

> Avis du Conseil Départemental du 16 juillet 2021

> [Avis de l'État du 26 septembre 2019](#)

